

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

ANNEXE 1

Accord-cadre avec émission de bons de commandes, reconductible.

MAITRE DE L'OUVRAGE :

ETAT

**MINISTÈRE DES
ARMÉES**

CONDUCTEUR D'OPERATION :

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
DE SAINT-DENIS

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS :

DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE

*Représenté par le chef de la section ingénierie de la maintenance
(SIM)*

Objet de l'accord-cadre : **09RN25**

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE EXECUTE AU MOYEN DE
BONS DE COMMANDES RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET
CORRECTIVE DES GROUPES ELECTROGENES ET DES ONDULEURS
POUR L'ENSEMBLE DES SITES FAZSOI.**

LOT N° 1 : REUNION – ILES ÉPARSES

LOT N° 2 : MAYOTTE

Lot n° 1 : Réunion – Iles Eparses

La Réunion :

- Base navale à Le Port ;
- Installations Portuaires à Le Port ;
- Caserne Lambert à Saint-Denis ;
- Quartier La Redoute à Saint-Denis ;
- HQG et Logs les Brises La Montagne (Villas COMSUP) à La Montagne ;
- Centre de la Montagne Colorado à La Montagne ;
- Détachement Air 181 à Sainte-Marie ;
- Station de Bel-Air à Sainte-Suzanne ;
- Station Radioélectrique Rivière des Pluies (RDP) à Sainte-Marie ;
- Caserne Chef de Bataillon Dupuis à Saint-Pierre ;
- Centre d'Aguerissement Tropical (CATR) à La Saline les Bains ;
- Caserne et Dépôt de Munitions (DPMU) à la Plaine des Cafres.

Iles Eparses :

- Europa ;
- Juan de Nova ;
- Glorieuses.

Lot n° 2 : Mayotte

- Quartier chef de Bataillon Cabaribère à Dzaoudzi ;
- Base Navale (BN) à Dzaoudzi ;
- Dépôt de Munitions (DPMU) à Dzaoudzi ;
- Transit Interarmées à Mamoudzou.

Listes des sites sensibles :

- Station DIRISI de Bel Air à Sainte Suzanne – Salle émission ;
- Station DIRISI de la Rivière des Pluies à Sainte Marie – bâtiment réception – Local onduleurs du bâtiment ENERGIE – locaux techniques DIRISI ;
- BA 181 à Sainte Marie – locaux émission et réception – locaux techniques DIRISI – local SAMAR au HM4 ;
- Caserne Lambert – Centre OPS EMIA – Locaux techniques DIRISI ;
- Base Navale au Port – locaux techniques DIRISI – locaux du CROSS ;
- 2^{ème} RPIMa – locaux techniques DIRISI.